BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 23 octobre 2020	***N° 2020-349***

Convocation du 16 octobre 2020
Aujourd'hui vendredi 23 octobre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Emmanuelle AJON à M. Baptiste MAURIN
Mme Simone BONORON à M. Emmanuel SALLABERRY
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS
Mme Eva MILLIER à M. Franck RAYNAL
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Claude BICHET à M. Patrick PAPADATO à partir de 13h15
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT à partir de 11h45
Mme Harmonie LECERF à Mme Fannie LE BOULANGER à partir de 12h25

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 23 octobre 2020**	***Délibération***
	Direction générale Haute qualité de vie **Direction Prévention et Gestion des Déchets**	***N° 2020-349***

Vente des cartons provenant des centres de recyclage métropolitains - Conventions - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick LABESSE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le contrat de reprise concernant la vente des cartons provenant notamment des centres de recyclage métropolitains arrive à échéance le 31 décembre 2020.

Cette prestation se matérialise uniquement par une opération de vente. Après mise en concurrence, il est possible de conclure un simple contrat de reprise avec une entreprise récupératrice, sans avoir recours aux procédures formalisées des marchés publics.

Afin d'assurer la continuité de la prestation, les services métropolitains ont procédé à une mise en concurrence auprès des fédérations professionnelles des industriels du recyclage et de la valorisation FNADE (Fédération nationale des activités de dépollution et de l'environnement), FEDEREC (Fédération professionnelle des entreprises du recyclage) et SNEFID (Syndicat national de la filière déchet), et de leurs adhérents labellisés.

La durée prévue au cahier des charges est de 1 an renouvelable 1 fois (soit 2 ans maximum à compter du 1er janvier 2021). Les critères de jugement des offres sont les prix de reprise proposés et la valeur technique (modalités d'exécution, traçabilité, etc.).

A la suite de l'analyse des offres, le soumissionnaire le mieux disant est la société SUEZ RV Sud-Ouest.

L'encaissement des recettes de vente de carton fera l'objet de titres de recette qui seront imputés sur le chapitre 75, compte 75888 du budget annexe déchets ménagers, exercices 2021 et 2022. L'estimation annuelle des recettes est de 30 000 € HT.

En conséquence, afin d'assurer la mise en œuvre de cette opération, il vous est aujourd'hui demandé de bien vouloir autoriser le Président à signer le contrat de reprise avec l'entreprise SUEZ RV Sud-Ouest.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article 5217-2,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT

Qu'il est nécessaire de procéder à la vente du carton provenant des centres de recyclage métropolitains,

Qu'afin de répondre à ce besoin, il est nécessaire de contractualiser avec un repreneur après mise en concurrence ?

DECIDE

Article 1 :
D'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de reprise avec le repreneur SUEZ RV Sud-Ouest, ayant émis l'offre la mieux-disante pour la reprise des cartons provenant des centres de recyclage métropolitains.

Article 2 :
Que l'encaissement des recettes de vente des cartons reçus sur les centres de recyclage fasse l'objet de titres de recettes qui seront imputés sur le chapitre 75, compte 75888 du budget annexe déchets ménagers, fonction 7212, exercices 2021 et 2022.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 octobre 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **27 OCTOBRE 2020** **PUBLIÉ LE :** **27 OCTOBRE 2020**	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Patrick LABESSE